



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Charte d'accueil des élèves internes sous statut sportif : sportif de haut niveau, section sportive, option EPS

« A CHACUN SON SPORT, ENSEMBLE SOYONS SPORT »

Elève reconnu sportif, vous avez été recruté dans la section sportive scolaire ... et vous êtes inscrit par ailleurs à l'internat de l'établissement.

Cette reconnaissance vous donne des droits mais aussi un certain nombre de devoirs que cette charte a pour objectif de rappeler.

« Ensemble respectons cette charte sur les valeurs portées par le sport »

L'internat du lycée Jean Marc BOIVIN vous héberge et à ce titre, votre établissement mettra tout en œuvre pour :

- ✚ **Vous accueillir** dans un cadre **confortable, sécurisant** et **bienveillant**. Votre bien être mobilise toute la communauté éducative du lycée.
- ✚ **Vous écouter et répondre dans la mesure du possible à vos besoins.**
- ✚ **Vous accompagner** dans la réussite de vos études et vos projets sportifs. Il s'agit pour vous de mener de front trois projets scolaire, sportif et citoyen.
- ✚ **Vous responsabiliser** et vous donner la possibilité de **vous exprimer**.

Si vous disposez d'un certain nombre de droits, l'équipe éducative de l'établissement attend de vous une attitude exemplaire dans le cadre de vos études, de la structure sportive (pôle, section ou option) et à l'internat.

Aussi, votre hébergement à l'internat vous engage à :

- ✚ **Vous conformer au règlement intérieur de l'internat.**
- ✚ **Refuser toute forme de tricherie, de violence et tout particulièrement le harcèlement et bizutage.**
- ✚ **Être maître de vous en toutes circonstances.**
- ✚ **Être exemplaire, tolérant, bienveillant à l'égard des autres et notamment des plus jeunes.**
- ✚ **Respecter l'ensemble** des personnes et l'intimité de chacun.